

# ÉTRÉPILLY

## BULLETIN MUNICIPAL et LIVRET D'ACCEUIL

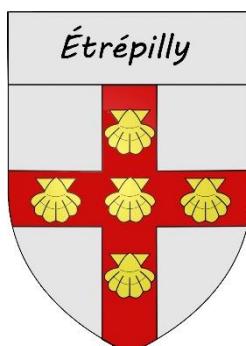
2026



### Mairie d'Étrépilly

7 rue de Saint Leu  
02400 ÉTRÉPILLY

Téléphone : 03 23 70 44 44  
Ouverture secrétariat de Mairie :  
Le Mercredi de 14 h à 16h  
ou sur rdv



Email : commune.etrepilly@orange.fr  
Site internet : [www.etrepilly.org](http://www.etrepilly.org)  
Facebook : Mairie Etrépilly 02

## 1 ère Partie : La Commune

# *L'édito du Maire*

Chers habitants.

Permettez-moi au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, de vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2026. Que cette nouvelle année soit porteuse de réussite, de projets accomplis et avant tout, de santé et de sérénité pour vous et vos proches.

L'année 2025 a vu la concrétisation de divers projets :

- Le gravillonnage d'une partie de la rue de l'Église.
- La pose de nouvelles barrières métalliques de sécurité à la sortie du village.
- La réfection d'une partie de la route de Château Thierry.
- Le remplacement de 17 lampadaires énergivores par des Leds.
- La restauration des sculptures en bois polychromées de l'Église et des chapiteaux

L'année 2026 aura moins de projets, mais avec un budget semblable à 2025 :

- La 2eme tranche de remplacement des lampadaires par des Leds.
- Faisant suite au dossier « PONT » et selon l'expertise par le \*CEREMA, 2 ponts d'accès aux diverses terres agricoles se retrouvent limités à 3.5T du fait de leur fragilité.  
C'est le pont situé sur le chemin communal entre Etrépilly et Belleau pour permettre le passage des engins agricoles à 44Tonnes qui est en étude de remplacement. (Estimatif 100 000 € TTC)

Nous sommes en pré-demande de subventions (80% maximum) pour éviter d'impacter le budget communal d'investissement.

Le dispositif APV (Aide Partenariat Voirie) du département de l'Aisne arrive à terme cette année 2025. Il est refondu et aucune subvention ne sera possible en 2026, ce qui pose problème pour la réalisation en 2026 du pont.

### **Un grand merci à tous.**

Rien ne serait possible sans votre implication et celle de tous les acteurs locaux.

Merci aux élus pour leur engagement quotidien. Merci aux bénévoles qui font vivre notre village. Votre engagement est essentiel et contribue à faire d'Étrépilly un lieu où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2026.

Jean-Pierre Polin

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Maire

Jean-Pierre Polin

## Conseillers municipaux

Nicolas Dubaux  
Adrien Duron  
Vanessa Duron  
Marie Paule Lejeune  
Gilles Michel  
Sabine Pernée  
Claudine Polin

## Adjoints

Jean-Pierre Foucart  
Jean-Luc Viault

**Secrétariat :** Aude TARAMINI

# ÉTAT CIVIL 2025

## HABITANTS

### Naissances

Mya MENNECHEZ Née le 8 aout 2025  
Ethan CHARLES RIBEIRO Né le 22 décembre 2025

### Décès

Jean Luc PILLIERE Maire de 1995-2020  
Décédé le 11 décembre 2025

## Bienvenue aux nouveaux habitants

Selon enquête de recensement par l'INSEE de 2018 à 2022

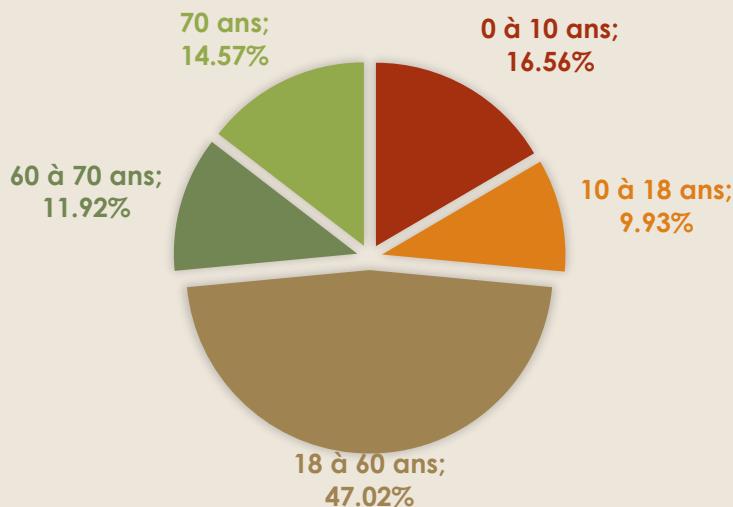
Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Population municipale : 123

Population comptée à part : 2

Population Totale non officielle : 152

## PYRAMIDE DES ÂGES DE LA COMMUNE D'ÉTRÉPILLY 2025



## RECENSEMENT POPULATION



### Quand se déroule le recensement cette année ?

Cette année en 2026, le recensement se déroule :

- Dans les communes de moins de 10 000 habitants : du 15 janvier au 14 février 2026 en France métropolitaine.

### Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

### Le recensement de la population : c'est utile, c'est simple, c'est sûr.

Recensez-vous en ligne, c'est plus simple :

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/>

# LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les dimanches 15 et 22 mars 2026

## Les nouvelles règles pour les communes de moins de 1 000 habitants

**Les élections municipales 2026** vont connaître une révolution dans les petites communes. Fini le scrutin majoritaire pluri nominal où les candidats se présentaient individuellement et où il était possible de modifier les listes. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, représentant plus de 70 % des communes, place à un mode de scrutin par liste strictement paritaire, identique à celui des grandes communes.

### Élections municipales 2026 : qu'est-ce qui change concrètement dans les petites communes ?

Comme le prévoit la [loi du 21 mai 2025](#), les candidats aux [élections municipales 2026](#) dans les communes de moins de 1 000 habitants devront **se présenter sous forme de listes paritaires composées à parts égales d'hommes et de femmes**. Toutefois, pour faciliter la constitution des listes, il sera possible de présenter des listes comportant jusqu'à 2 candidats de moins que le nombre total de sièges à pourvoir.

### Élections municipales 2026 : nombre de candidats par liste paritaire

Nombre d'habitants	Nombre de candidat par liste paritaire
Moins de 100 habitants	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats
De 100 à 499 habitants	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats
De 500 à 999 habitants	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

En outre, **le panachage est supprimé dans les plus petites communes**. Il ne sera plus possible de voter pour des candidats issus de listes différentes ou de modifier leur ordre. Le vote portera sur la liste entière.

### Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans

Pour rappel, les élections municipales 2026, qui se dérouleront en [mars 2026](#), vont permettre d'élire les conseillers municipaux. **Ces derniers siégeront pour un mandat de 6 ans.**

Une fois ce conseil municipal constitué, il revient à ses membres **d'élire, à bulletin secret et en leur sein, le maire** qui devient alors le premier magistrat de la commune, ainsi que ses adjoints, formant ainsi l'équipe exécutive municipale chargée de conduire les affaires locales pour la durée du mandat.

**À noter :** tous les citoyens français majeurs [inscrits sur les listes électorales](#) de la commune, ainsi que les ressortissants de l'Union européenne résidant en France, sous réserve d'être également inscrits sur ces listes peuvent voter aux élections municipales 2026.

## PRINCIPALES ACTUALITÉS de l'année 2025

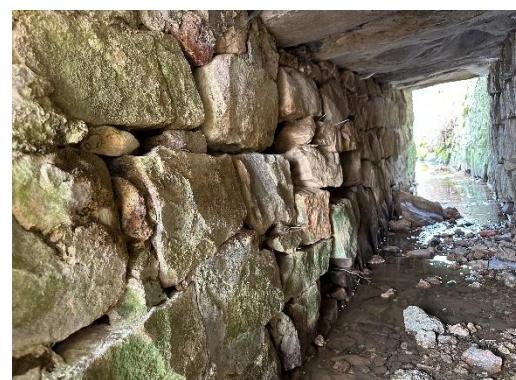
### 25 janvier. Galette des Rois.

L'animation « jeux pour tous », portée par Brigitte mensuellement le jeudi, se retrouve aussi pour célébrer les Rois.



### 15 mars. Pont en pierre du chemin communal de Etrépilly à Belleau.

Suite aux surcharges et aux intempéries depuis des années, le pont ne permet plus la mise en sécurité des utilisateurs. Selon le CEREMA. Par arrêté municipal, il a été limité à 3.5T.



### 23 mai. Accueil de l'Ecole des Chesneaux.

Les enfants de Bouresches, Belleau et Etrépilly ont en commun le lieu d'apprentissage scolaire à l'école des Chesneaux de Château Thierry.

Nous avions souhaité que nos enfants fassent découvrir leur commune à leurs camarades.  
A refaire...



### 17 mai. Espaces verts.

Sous l'impulsion de Jean-Luc, le pont d'accès à la Mairie a été débarrassé des pierres qui l'encombraient depuis les fortes pluies de mai 2024. Pendant ce temps d'autres BENEVOLES nettoyaient les espaces verts du village. Merci à tous.

## **20 mai. Activité Physique Adaptée (APA).**

Un cycle d'Activité Physique Adapté à été mis en place à Étrépilly pour 8 ateliers, 1 fois par semaine sur 8 semaines consécutives. Ces ateliers étaient pris en charge par l'AMSAM. (Association Médico-Sociale Anne Morgan) pour les personnes de plus de 60ans.

Dommage que la continuité n'ait pas pu être assurée.



## **23 mai. Pose des barrières métal.**

La deuxième partie des barrières dans le virage, sur la D830, sortie de village a été remplacée du fait de la forte dégradation de celles en bois.  
Longue vie à celles-ci.

## **Juin. Officialisation du transfert de la Taxe d'Aménagement.**

Cela était voté par le Conseil Communautaire de la CARCT et approuvé par le Conseil Municipal depuis 2021, sans que l'officialisation ai été effectuée.

Il s'agit, sur la Zone Industrielle de reverser la totalité de la taxe d'Aménagement sur les constructions industrielles à la CARCT qui se charge des aménagements.



## **Juin. Remplacement des lanternes par des Leds.**

Le conseil municipal a voté le remplacement de toutes les lanternes énergivores par des LEDs.  
C'est un programme sur 3 ans pour l'ensemble.  
Pour information, une lampe consomme aujourd'hui 150W et est remplacée par une LED de 40W.

Cout 1 <sup>re</sup> tranche	6 253.96 €HT
Subvention FdC2	2 952.78 €
Reste à charge :	3 301.18 €

## **Juin. Réfection de la D830.**

330 000 €, c'est ce qu'a couté la réfection de la route, entièrement prise en charge par le Département de l'Aisne.

Cela s'ajoute à la réfection de la RD10 faite en 2022 qui avait couté 220 000€.

Merci au Conseil Départemental.





### Juin. Limitation des ponts à 3.5T.

Après avoir réuni la Commission des travaux et les agriculteurs utilisant cette voie, la limitation à 3.5t ainsi que l'arrêté municipal ont été établis.

Des études sous la maîtrise d'œuvre de l'ADICA sont en cours pour le remplacement du pont en tonnage de 44T.

### Juillet. Gravillonnage rue de l'Eglise.

Ces travaux prévus en 2024 n'avaient pas pu être effectués du fait d'intempéries.

Cout : 9796,40€ TTC

Subvention APV : 4326.75€

FCTVA 1607.01€ :

Reste à charge : 3862.64€



### 14 Juillet.

Un repas avec une superbe animation musicale nous est offert depuis plusieurs années par Marie et Yanick.

Pour clore cette journée, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que les communes de Belleau, Torcy en Valois et Étrépilly se rassemblent pour vous offrir le feu d'artifice.

### Septembre. Réfection des sculptures.

Le patrimoine doit être mis en valeur et entretenu.

C'est pour cela que le Conseil Municipal a voté la réfection des sculptures de la Vierge à l'enfant, de l'Évêque Saint Leu et des 3 chapiteaux en pierres. Tous classés au patrimoine national. Subventionné par la DRAC, le Département et le Fond de concours de la CARCT elles ont retrouvé leur peinture d'origine datant du 16ème siècle.



### 25 septembre. Espaces verts.

Quelle chance d'avoir tous ces habitants qui participent à l'entretien de ceux-ci.  
Merci beaucoup à eux.

## Octobre. Octobre Rose.

Une fois de plus, la mobilisation sans faille des femmes et jeunes filles pour cette noble cause a porté ses fruits.

En effet, après plus de 300 en 2023, plus de 400 en 2024, nous comptabilisons 514 soutiens gorge cette année au profit de l'association **Donne ton soutif** qui vient en aide aux femmes touchées par le cancer du sein !

Ne lâchons rien et prenons soin d'elles et de nous ! Encore MERCI et à l'année prochaine pour un nouveau record. Sabine



## Octobre. Nettoyage des murs du cimetière.

Depuis des années, le lierre avait pris possession du mur. Une bonne journée de travaux a été nécessaire pour le dégager.

Un entretien annuel s'avère indispensable pour éviter sa dégradation qui par endroit est bien avancée.

## 5 octobre. Opération Brioches.

36 brioches ont été vendues pour une recette de 250€ au profit de l'Association APEI les 2 vallées.



## 9 octobre. Nettoyage des fossés et espaces verts.

Venant du champ de culture, l'eau ruisselait d'un « fossé » pour dévaler la route de Château Thierry.

Nous avons donc fait installer une buse pour envoyer cette eau dans le tuyau des eaux pluviales.

Divers fossés critiques aux habitations ont été curés.

## 25 octobre. Chantier Jeunes CARCT 2025

(Suite) C'est notre commune qui a été sélectionnée par les membres du bureau communautaire de la CARCT. Le projet portait sur la rénovation du mur du lavoir.

Bravo à tous jeunes, motivés et plein d'entrain pour avoir décapé les pierres du mur.

En fin de chantier, tous ont été récompensés.



### **16 octobre Eglise**

Réception des travaux de restauration des chapiteaux, des sculptures de l'Eglise par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le Conseil Départemental.



### **13 décembre. Inauguration et concert à l'Eglise**

Après les commentaires sur la restauration de nos sculptures en bois polychromé, de nos chapiteaux en pierre et après avoir établi un état succinct de notre Eglise, le concert de Marie et Yanick a pu débuter. Ce fut IMPERIAL.... tous ces chants de Noël, repris en cœur par le public ne laissent pas indifférents. Merci à Marie et Yanick pour leur belle prestation. Le Public conquit a d'ailleurs demandé que ceux-ci reviennent l'année prochaine....



### **14 décembre. Distribution des jouets et des colis.**

Jeunes et Anciens ont eu le plaisir d'être visité ce dimanche matin par le Père Noël qui leur a remis des cadeaux, tout en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et des .....bonbons.



### **14 décembre. Atelier culinaire**

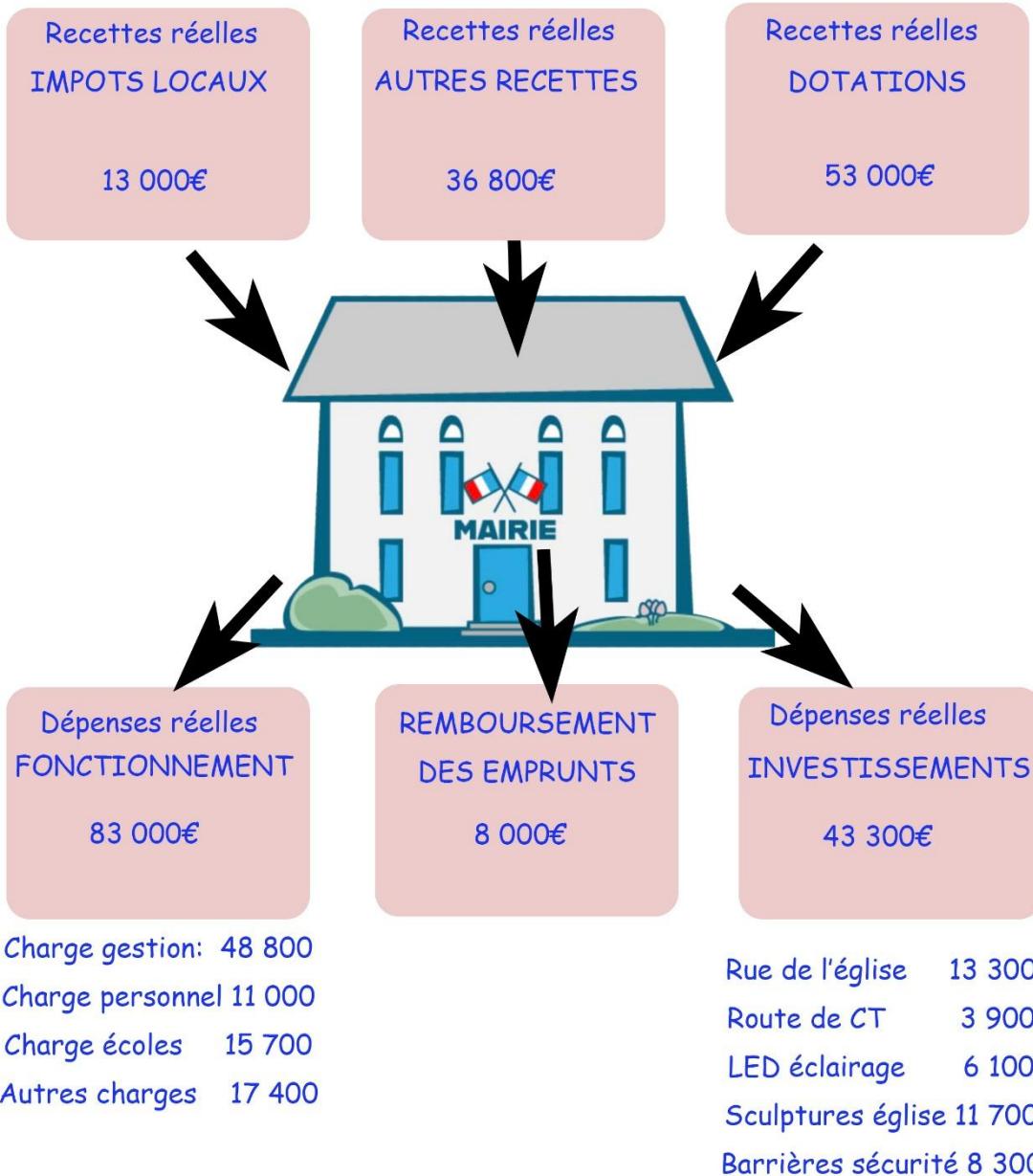
Pour prolonger ce week-end, Claudine et Aurore avaient organisé un atelier culinaire pour les petits et les grands, dimanche après-midi.

Voyez le résultat.

Cerise sur le gâteau, le Père Noël est venu leur rendre visite.

# La gestion communale

## Quelques chiffres clefs 2025



### Taux d'imposition communal voté en 2025 :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 44.54%

Taxes Foncières Propriétés Non Bâties : 8.25%

Taxe d'Habitation (Résidences secondaires) 9.92%

### Taux d'imposition communal voté en 2025 :

Taux intercommunal : 3.26%

Taxes spéciales : 0.423%

## Monographie de 1888

Ces monographies ont été réalisées par les instituteurs sur la demande du Ministère de l'Instruction Publique pour la préparation de l'exposition de l'enseignement primaire public à l'exposition universelle de 1889.

Elles ont été rédigées sur un plan uniforme, répondant à un questionnaire dressé par l'inspection académique du département.

### *Quelques extraits pour notre Commune :*

#### Situation astronomique de la Commune, son étendue superficielle.

*Le Commune d'Etrepilly est située par 1° de latitude Septentrionale et par 19°S de longitude pris sur le méridien de Paris. L'étendue superficielle de la Commune est de 318 hectares, ce qui fait in territoire très vaste relativement au nombre des habitants ; le sol n'en est pas très fertile. Il est froid, humide surtout et pierreux. On y rencontre principalement des grès dont on trouve des blocs énormes à la surface même de la terre. Le drainage s'y introduit peu à peu comme moyen de dessèchement. La Commune ne possède que deux fermes aux environ : Picardie, Souillard.*

#### Particularité sur la constitution physique des habitants, leur régime alimentaire.

*Les habitants ont les traits un peu mâles, quoique leur physique soit assez agréable ; leur taille est petite généralement, bonne constitution. Ils ont pour habitude de ne faire par jour que 3 repas, se nourrissant en grande partie de la viande de leurs porcs et des légumes qu'ils récoltent en abondance. Caractère tranquille - mœurs bonnes - Un peu plus que la vie moyenne - pas de jeux pour ainsi dire. Le patois en (ions) y est très développé - l'instruction n'y est pas très développé quoique presque tous les habitants lisent et écrivent d'une manière passable.*

#### Géographie Historique :

*Une Eglise Saint Leu - mois de septembre - 23 mètres de longueur à l'intérieur. Monument très grossier avec des murs excessivement épais soutenus par de lourds piliers au-dessus du chœur, voûte en style roman probablement construit, à ce qu'il faut croire, du temps de Louis IX. Pas de sculpture, ni de peinture murale. Il existe dans l'Eglise plusieurs pierres tombales dont il est impossible de lire les inscriptions. Pas de tableaux, ni de tapisserie. Reste d'anciens vitraux du 13eme siècle à une fenêtre. Pas de mobilier ancien.*

#### Existe-t-il une fontaine visitée par les malades et légende.

*Auprès du village se trouve la fontaine de Saint Leu qui, dit la légende, guérirait autrefois de la peur.*

## 2eme Partie : LIVRET D'ACCUEIL

### SALLE POLYVALENTE (50 Personnes)

ERP (Etablissement Recevant du Public) de 50 personnes avec comme équipement : un four, une plaque de cuisson, un frigo, un congélateur.

Demande réservation par mail ou téléphone : 03 23 70 44 44  
[commune.entrepiilly@orange.fr](mailto:commune.entrepiilly@orange.fr).

Location du vendredi soir au lundi matin.

Le cout est de : pour les habitants de la Commune : 120€.

Pour les extérieurs à la commune : 240€

Un complément de 100€ est demandé pour la période hivernale. (hors 14 avril 2025 au 12 octobre 2025 inclus)



### SERVICE DÉCHETS

**Ramassage des poubelles.** Déchets ménagers : Tous les MARDIS (sortir la poubelle bleue ou verte la veille et la rentrer le jour même) **Attention au nombre de levées par an**

Déchets recyclables : Le MARDI semaine pair (sortir la poubelle jaune la veille et la rentrer le jour même)

**SERVICE DÉCHETS** [service-dechets@carct.fr](mailto:service-dechets@carct.fr) 03 23 85 34 97 [www.carct.fr](http://www.carct.fr)

GRILLE TARIFAIRES 2025			
Abonnement incluant 26 levées ou 104 dépôts		Tarif unitaire par levée ou dépôt supplémentaire	
	Semestre 1	Semestre 2	
Point d'apport déchets ou sacs prépayés + verre + accès déchèterie + ... *	98,50 €	93,50 €	1 €
Bac ordures ménagères 120 litres + bac jaune + verre + accès déchèterie + ... *	115,50 €	110,50 €	2,50 €
Bac ordures ménagères 180 litres + bac jaune + verre + accès déchèterie + ... *	149,50 €	144,50 €	3,70 €
Bac ordures ménagères 240 litres + bac jaune + verre + accès déchèterie + ... *	184,50 €	179,50 €	5 €
Bac ordures ménagères 360 litres + bac jaune + verre + accès déchèterie + ... *	253,50 €	248,50 €	7,50 €
Bac ordures ménagères 660 litres + bac jaune + verre + accès déchèterie + ... *	429,50 €	424,50 €	14 €
Bac ordures ménagères 770 litres + bac jaune + verre + accès déchèterie + ... *	488,50 €	483,50 €	16 €

Un bonus de 25€ sera déduit aux usagers les plus vertueux, de la première facture de 2026, ayant réalisés 12 ou moins de 12 levées d'ordures ménagères.

La CARCT a mis en place la mensualisation afin d'étaler vos paiements sur 10 mois. Il suffit d'en faire la demande.

### BENNES A VERRE, VETEMENTS, DECHETERIE



QR code pour prendre rendez-vous à la déchèterie de votre choix



Ou

03 23 85 34 97

## DÉFIBRILATEUR

Installé à côté de la porte de la salle polyvalente, un défibrillateur est disponible en cas d'arrêt cardiaque : Il analyse l'activité cardiaque et délivre, automatiquement, un choc électrique (défibrillation). Régulièrement contrôlé pour assurer son efficacité, il peut aussi être utilisé sur des enfants.

## URBANISME

### Où consulter les règles d'urbanisme applicables sur ma commune ?

Tout projet (qu'il soit soumis ou non à autorisation) doit respecter les règles d'urbanisme applicables sur le terrain. Pour les consulter, rendez-vous sur <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr> ou à la mairie de la commune où se situe votre terrain.

### Quelles démarches avant de réaliser mon projet ?

Selon la situation et l'importance des travaux, votre projet sera soumis à autorisation d'urbanisme :

- Une déclaration préalable est ainsi nécessaire pour les travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction (création d'ouvertures, remplacement de menuiseries, réfection de la toiture, pose de panneaux photovoltaïques etc.), pour la construction d'une annexe de moins de 20 m<sup>2</sup> (abri de jardin, abri bois), construction d'une piscine (bassin compris entre 10 et 100 m<sup>2</sup>), certaines extensions de constructions existantes, ...
- Un permis de construire sera exigé pour la construction d'une maison individuelle, la réalisation d'un bâtiment annexe de plus de 20 m<sup>2</sup>, ou l'extension de construction existante (seuil selon la situation du terrain).

## PAPIERS D'IDENTITÉ

**La mairie d'ÉTRÉPILLY n'est ni référencée, ni équipée pour gérer les demandes de carte d'identité ou de passeport.**

Attention aux délais d'obtention !

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, il faut :

Faire une demande préalable (démarche nécessaire et obligatoire) à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr> (Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect)

Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un système de recueil de données. Les plus proches : Château Thierry, Essômes sur Marne etc...

Les demandes les plus urgentes sont traitées prioritairement : raisons professionnelles, vol ou perte du titre, départ à l'étranger imprévisible pour des raisons familiales ou de santé.

## ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Depuis la fermeture de l'école dans notre commune en 1974, une convention a été signée avec la ville de Château Thierry. Celle-ci accueille nos enfants de maternelle et primaire à l'école des Chesneaux.

Si l'école est gratuite pour tous, les repas sont à la charge des familles, bien que la Commune d'Etrépilly et la ville de Château Thierry y participent financièrement sans obligation.

Le ramassage scolaire en bus est assuré par « L'OISEAU BLEU » pour les communes de Bouresches, Belleau et Etrépilly.

La sécurité des enfants de l'école maternelle dans le bus est assurée par du personnel à la charge des 3 communes précitées.

# ÉTAT CIVIL

## Recensement obligatoire dès 16 ans

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

### Après le recensement

- Le jeune est convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC)

L'administration convoque le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

À savoir :

En cas de handicap dispensant de la JDC, il faut présenter dès le recensement un certificat médical d'inaptitude.

Le jeune doit, jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, signaler tout changement de domicile ou de situation familiale ou professionnelle au centre du service national de sa région dont l'adresse se trouve sur le site du ministère de la Défense ([defense.gouv.fr/jdc](http://defense.gouv.fr/jdc)). Il faut aussi signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

À noter Lorsque le jeune est devenu Français entre 16 et 25 ans, il doit se faire recenser dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.

- Le jeune doit conserver son attestation de recensement

La mairie délivre une attestation de recensement à l'issue du recensement. Cette attestation est demandée au jeune jusqu'à ses 25 ans pour passer les concours et examens

## RÈGLES DES CIVILITÉS

## BRUITS DE VOISINAGE

En semaine de 8h à 12h et 13h30 à 18h30

Le samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Le dimanche et jour férié de 10h à 12h.

**Un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures pour y remédier. Cela peut être :**

### TAPAGE DIURNE :

Peu importe l'heure du jour, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est répétitif ou intensif ou s'il dure dans le temps.

### TAPAGE NOCTURNE :

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même s'il n'est pas répétitif, intensif et qu'il ne dure pas dans le temps.

## ANIMAUX ERRANTS

Faire le nécessaire pour que vos animaux (chiens, chats, bovins. Ovins etc..) ne se promènent pas dans le village au risque de blesser quelqu'un et d'être blessés eux même.

## LES FEUX

Il est interdit de brûler où que ce soit, quoi que ce soit. (Y compris des déchets verts)

**IL EST INTERDIT DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS. ILS PEUVENT ÊTRE BROYÉS POUR SERVIR DE PAILLAGE OU ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHETTERIE.**

**Brûler ses déchets verts, c'est : Dégager des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).**

- Créer de possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées).
- Prendre le risque de démarrer un incendie.

## LA SECURITE ROUTIERE

Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse de la vitesse dans la traversée du village que ce soit avec les motos, les véhicules ou les engins agricoles.

**La vitesse** dans la commune est limitée à 50km/h et le virage en bas de village à 30Km/h. Le respect des STOP est aussi impératif. Nous avons beaucoup d'enfants.

## LE NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE

Il appartient à chaque habitant de nettoyer devant son domicile, que ce soit herbe, détritus ou neige. Si de la terre a été apportée du champ par les tracteurs et engins de récolte, la responsabilité de l'agriculteur pourra être engagée sur le fondement de l'article 1240 du Code civil. Selon ce texte, « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». En d'autres termes, lorsque la faute d'une personne cause un préjudice à un tiers, le responsable doit indemniser la victime. Et ce, même si la faute n'est pas volontaire. Si le conducteur de l'engin incriminé n'a pas nettoyé la route après son passage pendant toute la durée du chantier et pas seulement à la fin, les juges retiendront la faute par omission

## LES DEPOTS SAUVAGES

Les encombrants sont à déposer dans l'une des quatre déchèteries de l'Agglo.

**Jusqu'à 1500€ d'amende -art R635-8 du code pénal.**

Plus d'info sur [WWW.CARCT.FR](http://WWW.CARCT.FR)

## Numéros d'urgence

**15**  
SAMU

**17**  
Police secours

**18**  
Sapeurs-pompiers

**112**  
Appels d'urgence européen

**115**  
Hébergement d'urgence

**119**  
Enfance maltraitée

**196**  
Secours en mer

**3919**  
Violences conjugales

**3018**  
Harcèlement scolaire

**114**  
par SMS pour les personnes malentendantes

